

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
16 octobre 2025
Date de la convocation :
10 octobre 2025
Date d'affichage :
10 octobre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,
Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophard, y,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération d'admission en non-valeur de créances éteintes, prise à l'unanimité en séance du conseil municipal du 16 octobre 2025, pour un montant total de 2 566,03 €,
- les crédits ouverts au budget primitif 2025, au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 1 000 €,

Considérant :

- qu'il manque la somme de 1 600 € pour atteindre la somme de 2 566,03 €,

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour décisions modificatives pour inscrire des crédits complémentaires à la section de fonctionnement pour un montant de 1 600 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'inscrire les crédits complémentaires suivants à la section de Fonctionnement :

En dépenses :

Chapitre 65 – Compte 6542 « « Créances éteintes » + 1 600 €

En recettes :

Chapitre 013 – Compte 6419 « Remboursement sur rémunérations » + 1 600 €

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet



À Criel sur Mer, le 21 octobre 2025
Le Maire
Alain Trouessin

